



Photofolie 2008

Thème :

« Saltimbanques »

Ce thème doit être pris au sens le plus large permettant les interprétations

Date limite de dépôt des épreuves : **mardi 30 septembre 2008**

A l'adresse suivante:

**CAES du CNRS
Club photos
7 rue Guy-Môquet - 94801 Villejuif**

Contact : Monique Berebbi, présidente du photoclub du Clas de Villejuif
Tel : 01 48 06 07 23 - berebbi.monique@wanadoo.fr

Règlement

Article 1 : Le concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs. Il est ouvert pour toute la France aux personnels (actifs ou retraités) du CNRS, de l'INSU, de l'IN2P3, de la CEE et du CAES ainsi qu'à leurs ayants droit (à l'exclusion des membres du comité d'organisation). Il est ouvert également à toute personne n'appartenant pas aux organismes et catégories précédemment cités, dès lors qu'elle peut faire preuve de son appartenance à un Photoclub du CAES.

Article 2 : Tirages papier, couleur ou noir et blanc. Procédé argentique ou numérique.

Article 3 : Trois photos par auteur. Format: 30x40 à l'intérieur d'un support rigide de 400 x 500 mm sur 2 mm maximum d'épaisseur. Elles doivent être gravées sur CD-R (résolution 300 dpi) et envoyées en même temps que les épreuves.

Article 4 : Au dos de chaque support, il sera noté : nom, prénom, adresse de l'auteur, courriel, numéro de l'œuvre, éventuellement son titre. Pour les personnels CNRS, l'indication de la région ou la section locale d'appartenance. Aucun signe distinctif ne devra figurer au recto de la présentation.

Article 5 : Les organisateurs se réservent le droit de disposer des épreuves, notamment dans le cadre d'expositions ou de publications, papier ou web.

Article 6 : Les auteurs des épreuves sont seuls responsables pour ce qui régit les droits liés aux images. Ils garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photos et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres comme il est indiqué dans l'article 5.

Article 7 : Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration pouvant intervenir pendant l'envoi, l'exposition ou le retour des photographies.

Article 8 : Les photos seront restituées si un emballage affranchi avec l'adresse du destinataire est joint à l'envoi.

Article 9 : Il y aura 3 prix. Les photos des 10 premiers sélectionnés seront exposées.

Article 10 : Le fait de soumettre des images au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.